

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 janvier 2021

**Date de la convocation :**

12 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil vingt-et-un, le 21 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

**Étaient présents :** Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU

**Étai(ent) excusé(es) :** M. GUION, M. LARDEUX, M. POCHÉ, Mme TROMEUR

**Secrétaire de séance :** M. MALTAVERNE

### D2021-002 : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril de l'année en cours, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Opération/ compte	Intitulé	Crédits 2020	Quart des dépenses pour 2021
790/21	Salle de loisirs	2 000 €	500 €
890/21	Acquisition de matériel	11 902.14 €	2 975.53 €
110/21	Aménagement de voirie	1000 €	250 €
114/21	Foyer des jeunes	32 488.93 €	8 122.23 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 391.07 €</b>	<b>11 847.76 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DONNE** autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210121-D2021-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2021

Pour extrait certifié conforme, le 25 janvier 2021  
GUINEHEUX Dominique

